

# Salon de Lyon de Peinture sur porcelaine

Invité d'honneur : **Peter Faust**

[www.salondelyon.fr](http://www.salondelyon.fr)



16 au 18 mars

2012

Atelier Catherine Bergoin - France

## Atelier Catherine Bergoin

Parc de la Peysse 73000 Barberaz - France

T. +33 (0)4 79 85 24 85 - Fax : +33 (0)4 79 85 45 40

[www.salondelyon.fr](http://www.salondelyon.fr)

[www.catherine-bergoin.com](http://www.catherine-bergoin.com)

# R É G L E M E N T S

### Exposition

1 - L'exposition est ouverte aux peintres de tous les pays, professionnels ou débutants. L'exposition concerne la peinture sur porcelaine (ou sur verre) cuite à haute température. Tous les autres procédés seront strictement refusés.

2 - Pour exposer ou participer au concours, l'inscription à l'avance est obligatoire et devient définitive après paiement, l'attribution des emplacements se fera en fonction de la date de réception de votre dossier. Le partage ou/et la sous-location des tables d'exposition et des surfaces commerciales n'est pas autorisé. L'exposant devra contracter toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques inhérents à son activité et en assumera seul la responsabilité.

3 - Les pièces présentées doivent être en porcelaine, signées, ne pas être défectueuses et de moins de 5 ans.

4 - Le nombre maximum de pièces exposées est de trois pour l'exposition et deux pour le concours.

5 - Le matériel de présentation : support, plateau tournant, étiquettes... est à fournir par l'exposant et étiqueté à son nom.

6 - Les pièces sont remises le jeudi de 13 à 18 heures. Aucune pièce ne sera admise les autres jours de l'exposition. Elles seront restituées le dimanche à partir de 17 heures.

7 - Le dépôt, la manutention et la mise en exposition sont sous la responsabilité de l'exposant, l'organisateur n'assumant aucune responsabilité en cas de dégât, vol ou/et perte.

8 - Les pièces et accessoires non retirés à la fin du salon seront renvoyés à l'exposant, frais de port à sa charge.

9 - Les participants acceptent que leurs pièces soient photographiées par l'organisateur et/ou son photographe attitré. Ils acceptent que ces photos soient utilisées au bon vouloir de l'organisateur.

10 - Les participants désirant vendre leurs pièces durant l'exposition devront en indiquer le prix sur une étiquette.

11 - Le forfait de 40 € pour le concours ou l'exposition ne donne pas droit à la vente de produits ou fournitures. L'entrée au salon est incluse dans ce prix.

\* 12 - La réservation d'une table à 150 € ne donne pas droit à des ventes, exception faite des cours ou stages ou des pièces exposées.

13 - La participation implique l'acceptation du présent règlement ainsi que celui du concours.

### Concours

L'inscription est effective à la réception du formulaire accompagné d'un chèque de 40 €. Deux pièces doivent être présentées au concours « **La danse** » pour la première, la deuxième sur le thème de votre choix. Elles doivent être signées.

Les pièces présentées au concours ne doivent pas avoir été exposées, ni primées lors de précédentes expositions. Les pièces réalisées lors d'un séminaire ne sont pas acceptées. Les collages ou tout ajout de matière n'ayant pas subi la cuisson du troisième feu sera éliminatoire. Tout le matériel nécessaire à l'exposition des pièces, comme les trépieds ou les plateaux, devront être marqués à votre nom.

### Démonstrations

Elles se dérouleront dans 2 salles équipées d'écran géant pendant 45 minutes maximum. Le programme sera affiché dans le salon. Aucune vente ne sera autorisée dans les salles de démonstration. La publicité pour vos stages et cours est permise sur votre table de démonstration.

### Bénévoles

Nous cherchons des personnes disponibles pour nous apporter leur aide avant, pendant et après le salon et même dès maintenant. Nous espérons recevoir beaucoup de réponses et nous nous réjouissons déjà du travail que nous allons accomplir ensemble.

### Soirée de gala du samedi soir

Le programme n'est pas encore finalisé.

La remise des prix aura lieu à la fin du dîner de gala.

### IMPORTANT

\*\* La réservation d'un stand commercial implique que la société et la personne responsable soient en règle avec les administrations et les lois commerciales internationales. Les produits vendus devront être en accord avec les normes françaises d'étiquetage et de conditionnement. L'organisateur pourra refuser l'ouverture d'un stand ne respectant pas ces conditions. Les sommes versées à l'inscription resteront la propriété de l'organisateur.

L'organisateur n'est en aucun cas responsable des transactions effectuées entre les visiteurs et les exposants.

L'installation des stands ne pourra avoir lieu que le JEUDI de 10 heures à 18 heures. Le déchargement peut se faire par le parking P2 ou par le quai de déchargement pour les camions. L'accès au quai de déchargement n'est possible qu'aux véhicules munis d'un badge de la Cité Internationale, à nous réclamer. Le service de sécurité de la Cité Internationale refoulera tout véhicule sans badge.

### Exhibition

1 - The exhibition is opened to the painters from all countries, professionals or beginners. The exhibition is for porcelain painting (or glass painting), fired at high-temperature. All other processes will be strictly refused.

2 - To take part in the exhibition or in the competition, the registration in advance is required and becomes definitive after payment. Places will be allocated according to your registration date. The sharing and the sub-renting of the exhibition tables and/or commercial places is not authorized. You must be insured for all risks.

3 - All pieces must be painted on porcelain, signed, recent, less than 5 years and must not be defective.

4 - The maximum number of exposed pieces is three for the exhibition and two for the competition.

5 - The presentation equipment : supports, rotatables,... must be supplied by the exhibitor and labelled with its name.

6 - You must bring your items on Thursday from 1 pm to 6 pm. No piece will be admitted the other days. You could take them back on Sunday from 5 pm.

7 - The delivery, the handling and the exhibition process are on the responsibility of the exhibitor, the organizer will not be responsible in case of damage, theft or/and loss.

8 - The pieces and the equipment left at the end of the show will be sent back to the exhibitor at his cost.

9 - The participants agree that their pieces are photographed by the organizer and/or his official photographer. They agree that these photos will be used at the goodwill of the organizer.

10 - The participants wishing to sell their pieces during the exhibition must stick a label on the pieces.

11 - The payment of 40 € for the competition or/and the exhibition does not allow any sales of products nor accessories.

\* 12 - Booking a table at 150 € does not authorize any sale, except lessons, seminars or exhibit pieces.

13 - The participation involves acceptance of these rules as well as the rules of the contest.

### Competition

The registration is effective upon receipt of the registration form with payment. Two pieces must be presented at the competition : 1 piece on the theme "**The dance**", the second piece on the theme of your choice. They must be signed. Any product added, glued or stuck without having been fired at high temperature will be disqualifying.

The contest pieces must not have been exposed nor awarded during previous exhibitions. The pieces realized during a seminar are not accepted. All equipment necessary for the showing of the pieces must be marked with your name.

### Demonstrations

They will take place in 2 rooms, equipped with giant screen, during 45 minutes maximum. The program will be displayed in the exhibition. No sale will be authorized in the demonstration rooms. The advertising for your classes and/or seminars is allowed on your demonstration table.

### Volunteers

We look for available persons to bring their help before, during and after the exhibition. We hope to receive many answers and we are already delighted about the work we will do together.

### Gala on Saturday evening

The program is not finalized yet.

The prizegiving will take place at the end of the gala dinner.

### IMPORTANT

\*\* Booking a commercial table involves that the company and the person in charge are in compliance with international trade laws. All products must be labelled and packed according to the french laws. The organizer could refuse the opening if you do not respect these conditions and the costs of registration will not be refunded.

The organizer has no responsibility for any trading between the visitors and the exhibitors.

Unloading and installation will take place only Thursday between 10 am and 6 pm. Unloading can be by the P2 ( parking ) or the unload platform for lorries. To have a vehicle access to the unload dock you must ask us for the Cité Internationale badge.





Organisateur

**ATELIER CATHERINE BERGOIN**

Parc de la Peysse 73000 Barberaz - France

T. +33 (0)4 79 85 24 85 - Fax : +33 (0)4 79 85 45 40

**[www.salondelyon.fr](http://www.salondelyon.fr)**